

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 05/06/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20240604-136906-DE-1-1

**Séance du mardi 4 juin 2024  
D-2024/174**

Date de mise en ligne : 06/06/2024

certifié exact,

**Aujourd'hui 4 juin 2024, à 10h04,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Présidence de Madame Claudine BICHET de 12H30 à 13H43

Suspension de séance de 13H43 à 14H53

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 13H41 à 13H43, Monsieur Cyrille JABER présent sauf de 11H53 à 14H53, Monsieur Matthieu MANGIN présent à partir de 10H35, Monsieur Maxime PAPIN présent à partir de 11H00, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 13H43, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 14H53, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 15H15, Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 16H20

### **Excusés :**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DATOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

## **Aide exceptionnelle - Médecins sans frontière - Autorisation - Décision**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, qui a des liens anciens de partenariat avec Ashdod en Israël et Ramallah en Palestine, est solidaire des peuples israéliens et palestiniens qui sont touchés au quotidien par la guerre engagée entre le Hamas et l'armée israélienne depuis le 7 octobre 2023. La poursuite des hostilités fait des populations civiles les premières victimes. De nombreux otages restent aux mains du Hamas. La situation humanitaire en territoires palestiniens est de plus en plus dramatique.

Le 12 décembre dernier, le conseil municipal de la ville de Bordeaux a délibéré pour abonder le Fonds régional d'urgence de Médecins Sans Frontières à hauteur de 20 000 euros afin de permettre à ses équipes de mettre en place des activités médicales pour les victimes du conflit à Gaza.

La situation s'est aggravée au fil des mois pour les populations civiles palestiniennes de Gaza : de très nombreuses victimes sont décédées, blessées et traumatisées. Le 1er mai 2024, le ministère de la Santé de Gaza dénombrait 35 200 morts, dont 24 686 victimes identifiées, avec 32 % d'enfants, 8 % de personnes âgées et 20 % de femmes adultes. Sous un siège complet de l'armée israélienne, la bande de Gaza continue de subir des pénuries de médicaments, de fournitures médicales, de carburant, d'électricité, de nourriture et d'eau potable.

Les professionnels de santé, dont le personnel médical de MSF, sont directement victimes de la violence du conflit. Au 1er mai, ce sont 490 personnels de santé qui ont été tués (dont 5 membres de MSF). De plus, 24 des 36 hôpitaux de Gaza sont aujourd'hui fermés, les 12 restants n'étant que partiellement fonctionnels. Par ailleurs, en raison de la pénurie de nourriture, la situation nutritionnelle est catastrophique avec un risque de famine généralisée.

Médecins Sans Frontières participe dans ce contexte à la mobilisation de la communauté internationale pour venir en aide aux populations palestiniennes.

Au regard des urgences à Gaza, les interventions de MSF ont consisté notamment à :

- soutenir et gérer directement 3 hôpitaux ;
- faire don de plus d'un million d'euros de stocks de médicaments aux centres de santé ;
- prendre en charge médicalement plus de 6 000 femmes depuis janvier dans la maternité d'Imrati (sud) ;
- accueillir en consultation 36 000 personnes dans la clinique d'Al Shaboura à Rafah ;
- reprendre ses activités dans l'hôpital d'Al Aqsa, la clinique des Martyrs de Deir Al Balah, réhabiliter une clinique au nord de Gaza, ouvrir deux postes de santé sous tentes mi-janvier à Al Mawasi et un centre de santé à Al Hekker.

MSF est de plus intervenue hors de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, où du fait des raids militaires fréquents et de manifestations réprimées l'Organisation des Nations Unies a recensé la mort de 480 Palestiniens depuis le 7 octobre 2023.

En votant cet appui, nous permettons à l'association humanitaire MSF de poursuivre son action de secours aux populations de Gaza et des territoires palestiniens.

Je vous propose de participer à cet effort de solidarité par une contribution à hauteur de 20 000 € au Fonds régional d'urgence pour Gaza de l'association Médecins Sans Frontières.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget principal 2024, le versement à l'association Médecins Sans Frontières, d'une subvention de vingt mille euros (20 000 €) pour l'année 2024, en un seul versement,
- Autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches à cet effet et notamment à signer

- tout acte afférent à la subvention accordée,
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget 2024 – chapitre 65 – article 65748 – fonction 048.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 juin 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Céline PAPIN**